

ASNIÈRES-SUR-OISE

La commune d'ASNIÈRES-SUR-OISE est l'un des principaux pôles culturels du Parc par la présence sur son territoire de l'abbaye de Royaumont.

Eu égard au passé industriel de la commune et à l'importance stratégique des sites concernés, il conviendrait qu'un projet d'ensemble de réhabilitation-réaménagement des friches industrielles (projet urbain) soit élaboré.

En particulier, il conviendrait de reconquérir l'environnement de l'entrée Est du village par la revitalisation et la restructuration de la friche industrielle Vulli.

D'autre part, il conviendrait de :

- préserver la coupure naturelle entre Viarmes et Asnières-sur-Oise ;
- protéger les rives de la Thève à Baillon de toute urbanisation ;
- rechercher un aménagement qualitatif de la frange urbaine, actuellement déstructurée, visible depuis la déviation de la RD 922.

Localisation des "méristèmes" :

Le village d'Asnières-sur-Oise est bordé au nord par le site classé de la vallée de l'Ysieux et est fortement contraint, au sud, par les coteaux boisés. Il est, d'autre part, limité à l'ouest par les espaces urbanisés de la ville de Viarmes. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension du village, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 100

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 5 "Marais d'Asnières"

N° 40 " Marais du Lys et étangs de Royaumont"

N° 46 "Nord-Ouest du massif de Carnelle"

Corridor écologique Chantilly/Carnelle

Liaison biologique Chantilly-Carnelle/Plateau de Thelle

Unité paysagère "Vallée de l'Ysieux aval et agglomération de Viarmes/Asnières"